

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Orgon - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2015/2018 - Tranche 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Orgon pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

AMENAGEMENT DE LA RD7N EN CENTRE-VILLE

La commune envisage une requalification de cette voie en centre-ville pour permettre le rétrécissement de la largeur de la voirie, permettant une augmentation de la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 2 828 384 € HT, dont 1 500 000 € HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 414 192 €, dont 750 000 € sur la tranche 2017.

REEQUIPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Pour assurer l'entretien de la voirie communale et rurale, ainsi que pour l'accès aux terrains à proximité des collines d'Orgon, la commune souhaite équiper ses services techniques d'un tracteur agricole et d'un nouveau véhicule destiné également à l'usage de la police municipale.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 62 570 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 31 285 € sur la tranche 2017.

CREATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION

Dans les locaux de l'ancien monastère de Notre-Dame de Beauregard, la commune souhaite créer un espace ayant vocation à générer un développement local basé sur la promotion de son patrimoine et de ses paysages. Longtemps délaissé malgré ses paysages classés pour leur caractère unique,

l'ancien monastère et son environnement constituent un cadre idéal pour la création d'un espace de restauration, contribuant à l'animation et à l'attractivité du site.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 249 686 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 124 843 € sur la tranche 2017.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 906 128 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable globale de 1 812 256 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n°.180 du 17 juillet 2015.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL